

# La Gazette de *Saint*-Germain-Laval

saint-germain-laval.fr



N°123

Mars – Avril  
2015

## L'ouverture du nouveau restaurant scolaire de Courbeton

Actualités, p. 4

### ➤ VIE LOCALE

Vacances d'été 2015

p. 15

### ➤ VIE CULTURELLE

Suivez l'histoire de votre  
village au fil des mois

p. 19

### ➤ VIE ASSOCIATIVE

Grande tombola des Amis  
des l'Ecoles

p. 26

## sarl **EESM** BERMUDEZ



PELLE MÉCANIQUE

FONÇAGE

ECLAIRAGE PUBLIC

FEUX TRICOLORES

ELECTRICITÉ INDUSTRIELLE



Siège Social

6, rue du Port de Courbeton - 77130 SAINT GERMAIN LAVAL

Tél. : 01 64 70 36 50 - Fax : 01 64 70 24 56

eesm@wanadoo.fr



## COMAILLE AUTO

27 ans d'expérience dans l'automobile

Jean-Marc COMAILLE

26 rue de la Voie Creuse

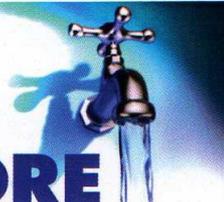
77130 Saint-Germain-Laval

comailleauto77@gmail.com

06 15 18 76 15

Entretien - Réparation toutes marques

## PLOMBERIE CHAUFFAGE MARTIN ALEXANDRE



DEPANNAGE ENTRETIEN RAMONAGE

3, rue de la Voie Creuse (Gardeloup)

77130 Saint-Germain-Laval

Mob. 06 31 67 08 03

Tél. 01 60 74 22 15

alexandre.martin35@orange.fr



## JEAN LEFEBVRE

TRAVAILLE POUR VOUS

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE Île-de-France

AGENCE DE CANNES ECLUSE

CD 124, ROUTE DE MONTEREAU

77130 CANNES-ECLUSE

Tél. 01 64 32 88 77 - Télécopie 01 60 96 36 39



## GAZEL

### Alimentation Générale

Centre Commercial du Bas de la Montagne  
Saint-Germain-Laval

**Vous accueille 7j / 7  
de 8 h à 13 h et de 14 h 30 à 20 h**

& réalise vos travaux de couture

**A partir de 20€ d'achat,  
livraisons à domicile  
après 20h\***

\*sur le secteur de Saint-Germain-Laval  
en appelant au :



06 83 14 31 08

01 64 70 23 72

01 60 74 42 06



## p. 4 **Vie municipale**

- L'ouverture du restaurant scolaire
- Compte-rendu du Conseil Municipal Public du mercredi 21 janvier 2015
- CC2F : Débat d'orientation budgétaire 2015

## p. 10 **Vie locale**

- Résidence « Le Clos Vauban »
- Centre de Loisirs « Nathalie »
- Rentrée scolaire 2015/2016
- Vacances d'été 2015
- Eclairage public

## p. 16 **Vie culturelle**

- L'histoire de la commune
- 1ère journée des Loisirs Créatifs
- Médiathèque « Le Manoir »

## p. 22 **Vie associative**

- Espace associations
- CCAS : Repas des anciens
- Compétition de gymnastique
- Soirée « Rock'n Roll »
- Les Amis de l'Ecole

## p. 28 **Informations**

## p. 31 **Rendez-vous - Agenda**

## 🔄 L'ouverture du nouveau restaurant scolaire de « Courbeton »

Il y a une trentaine d'années, notre village s'agrandissait. De nombreux jeunes couples avec enfants faisaient construire leur pavillon dans les différents lotissements. La population scolaire a considérablement augmenté et plusieurs classes furent ouvertes (jusqu'à 11 classes en élémentaire). Les nouveaux habitants, travaillant et n'ayant pas forcément de moyen de locomotion pour venir chercher leurs enfants le midi, ont souhaité pouvoir bénéficier d'une cantine.

Dans un premier temps, les enfants ont pu aller déjeuner au C.F.A.. Pour des raisons pratiques et financières, cette solution fut rapidement abandonnée. Pendant un certain temps, aucune autre solution ne fut proposée.

Vers 1985, le Conseil Municipal d'alors, puisque les effectifs diminuant libéraient une classe, décida de réquisitionner la « classe du Maire actuel » et de l'aménager en cantine.

Vous avez pu constater, depuis ce jour, l'augmentation constante d'enfants qui restent pour déjeuner.

A la création de la cantine, un seul service de 50 rationnaires suffisait et, progressivement, nous sommes passés à deux services, puis trois pour environ 150 enfants. Et cela sur une durée de 2 heures seulement !...

Depuis 2001, la municipalité avait le projet d'un restaurant scolaire digne de ce nom. Les finances communales s'étant considérablement améliorées grâce à une gestion rigoureuse, cet investissement a pu être envisagé seulement en 2008 et a vu le jour en 2014.

Je remercie ici tous les conseillers municipaux du dernier mandat et, tout particulièrement, l'adjointe à l'enseignement, qui ont oeuvré pour mener à bien ce projet.

Nos écoliers bénéficient maintenant d'un local agréable, lumineux, adapté afin de déjeuner dans des conditions normales, en deux services au cours desquels ils prennent leur temps. Notre personnel évolue et s'adapte à leur nouvel environnement.

Pour mémoire, rappelons que la construction de ce restaurant scolaire a coûté 1.039.500,00€, construction et équipements confondus. En enlevant les subventions, 349.117,21€, et le retour de T.V.A. d'environ 150.000,00€, la commune devra payer 340.383,00€.

Certains penseront peut être que « *ce projet onéreux n'était pas forcément nécessaire ou aurait pu attendre....attendre on ne sait quoi !* ». Les subventions diminuent considérablement d'année en année. En 2001, elles atteignaient 80% du coût d'un projet présenté ; en 2014, ce ne sont plus que 34% qui sont accordés, toutes subventions confondues.

A ce jour, jamais nous n'aurions pu réaliser un tel projet. Dès l'ouverture, nous avons constaté que les enfants arrivent pour déjeuner avec plaisir, et sont heureux de se retrouver par petit groupe autour d'une même table, « *c'est comme au collège et c'est bon !* » dit même l'un d'eux...

Le Maire,  
Marie-Claude de SAINT LOUP





## 👉 Le nouveau restaurant scolaire en images !

En arrivant...



Distribution des repas...



Et bon appétit !



## Compte-rendu du Conseil Municipal Public



### Présents :

- Madame de SAINT LOUP Marie-Claude
- Messieurs AUTHIER Bernard, FONTAN Michel, HUSSON Michel, FAGIS Christophe, HALLART Frédéric, TYCHENSKY Jean, BERTHIER Hervé, MARTIN Olivier,
- Mesdames CHEVAL Michèle, VIRIN Catherine, TRINCHEAU-MOULIN Georgette, AUGÉ Élisabeth, BOTREL Dominique, BONHOMME Florence
- Messieurs MADELENAT François, LE GOFF Philippe, Madame ARNOUT Florence, Conseillers d'opposition

### Absents représentés :

- Mme LE BEUX Véronique, représentée par M. AUTHIER Bernard
- Mme DUHAMEL Nathalie, représentée par Mme de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Mme TELLIER Aline, représentée par M. TYCHENSKY Jean
- M. MARTINEZ Jean-Claude, représenté par M. MADELENAT François

Absents : M. DUDILLIEU Dany

Secrétaire de séance : M. MARTIN Olivier

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, Madame le Maire indique que seront vus en affaires et questions diverses les points suivants :

- Participation forfaitaire de 500 € - loyer du Docteur ROSCA (*Délibération modifiant celle, ayant le même objet, prise le 29 Avril 2014 - reçue en Sous-Préfecture de Provins le 06 Mai 2014*)
- Résidence intergénérationnelle - Subvention au titre de la surcharge foncière au profit de 3 Moulins Habitat (*Délibération annulant et remplaçant celle, ayant le même objet, prise le 05 Décembre 2013, reçue en Sous-Préfecture de Provins le 10 Décembre 2013*)

Madame le Maire pose la question aux conseillers pour savoir s'il y a d'autres questions diverses ?

Monsieur LE GOFF indique qu'il a une déclaration à faire au nom du Groupe d'Opposition.

Madame le Maire demande à en connaître le motif.

Monsieur LE GOFF indique qu'il s'agit du retrait de délégation de Monsieur DUDILLIEU.

### ORDRE DU JOUR

#### 1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PUBLIC DU 17 DECEMBRE 2014

Monsieur MADELENAT indique qu'en ce qui concerne le règlement pour les associations, il avait été demandé que soit retiré « les listes des adhérents (noms et adresse) » pour mettre le nombre des adhérents (nombre commune et hors commune).



## Séance du Mercredi 21 janvier 2015

Monsieur AUTHIER répond que cela a été fait dans le « Règlement », mais qu'il y a un « bug » dans le dossier de demande de subvention. Cette erreur a été corrigée et les dossiers ont été renvoyés.

**Le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Public du 17 Décembre 2014.**

### **2 - DEMISSION VOLONTAIRE DE Mme LE BEUX DE SON POSTE D'ADJOINT AU MAIRE - REMPLACEMENT OU NON DU POSTE D'ADJOINT AU MAIRE**

**Le Conseil décide, à la majorité, de ne pas remplacer le 5<sup>ème</sup> Adjoint** [Pour (le remplacement) : 3 voix (Messieurs MADELENAT, MARTINEZ, Madame ARNOUT, Conseillers d'Opposition) // Contre (le remplacement) : 19 voix // Abstention : 0]

Il est proposé au Conseil que chacun des adjoints restants passe au rang supérieur ; Madame LE BEUX Véronique occupant le 5<sup>ème</sup> rang des Adjoints, le 6<sup>ème</sup> Adjoint (Monsieur HUSSON Michel) passera au 5<sup>ème</sup> rang.

### **3 - REMUNERATION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES (modifie la délibération prise le 03 Avril 2014)**

**Le Conseil décide à l'unanimité**, de fixer la rémunération du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux Délégués, comme mentionné ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 :

**Maire** : Madame de SAINT LOUP Marie-Claude, 39,58 % de l'indice brut terminal 1015 de la Fonction Publique.

#### **Adjoints (5) :**

Monsieur AUTHIER Bernard, 1<sup>er</sup> Adjoint  
Monsieur FONTAN Michel, 2<sup>ème</sup> Adjoint  
Madame CHEVAL Michèle, 3<sup>ème</sup> Adjoint  
Madame VIRIN Catherine, 4<sup>ème</sup> Adjoint  
Monsieur HUSSON Michel, 5<sup>ème</sup> Adjoint

13,58 % de l'Indice brut terminal 1015 de la Fonction Publique

#### **Conseillers Municipaux délégués (3):**

Monsieur FAGIS Christophe,  
Monsieur BERTHIER Hervé,  
Monsieur MARTIN Olivier,

6 % de l'Indice brut terminal 1015 de la Fonction Publique.

Dit que ces indemnités seront versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et qu'un tableau est annexé à la délibération en date du 21 Janvier 2015.

### **4 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**

**Le Conseil autorise, à la majorité** (18 voix Pour // 2 voix Contre [Messieurs MARTINEZ et MADELENAT, Conseillers

*d'Opposition*) // 2 Abstentions [Madame ARNOUT et Monsieur LE GOFF, Conseillers d'Opposition]), Madame le Maire ou son délégataire à accorder un acompte de subvention, avant le vote du budget 2015, aux associations qui en feraient la demande ; acompte à hauteur maximum de 50 % du montant de la subvention allouée l'année précédente.

### **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

**5 - PARTICIPATION FORFAITAIRE DE 500,00 € PAR MOIS POUR LE LOYER DU LOCAL LOUE PAR LE DOCTEUR ROSCA** (délibération modifiant celle, ayant le même objet, prise le 29 Avril 2014, reçue en Sous-Préfecture de Provins le 06 Mai 2014)

**Le Conseil autorise, à la majorité** (19 voix Pour // 3 Abstentions [Messieurs MADELENAT, MARTINEZ et LE GOFF, Conseillers d'Opposition]) Madame le Maire ou son délégataire à verser une participation de 500,00 € par mois jusqu'au 31 Mai 2015 à l'Agence Guy Hoquet pour le loyer du Dr ROSCA.

**6 - Résidence intergénérationnelle - Subvention au titre de la surcharge foncière au profit de 3 Moulins Habitat** (délibération annulant et remplaçant celle ayant le même objet, prise le 05 Décembre 2013 reçue en Sous-Préfecture de Provins le 10 Décembre 2013)

**Le Conseil décide, à la majorité** (18 voix Pour – 4 voix Contre [Messieurs MADELENAT, MARTINEZ, LE GOFF, Madame ARNOUT, Conseillers d'Opposition]) **d'accorder une subvention** de 39.589,00 € au titre de la surcharge foncière à la Société 3 Moulins Habitat en vue de l'opération de construction de 45 logements à Saint-Germain-Laval et **d'autoriser** Madame le Maire ou son délégataire à signer tous documents afférents à cette affaire.

#### **Autre question diverse :**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur LE GOFF pour la déclaration du Groupe d'Opposition.

Monsieur LE GOFF :

« Madame le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,

L'ordre du jour du conseil public du 21 janvier 2015 présente entre autre, la démission volontaire de Madame LE BEUX de son poste d'adjoint au Maire et dans les projets de délibération le retrait de délégation de Monsieur DUDILLIEU Dany.

Le Groupe d'Opposition s'interroge sur le retrait de délégation de Monsieur DUDILLIEU. Ce dernier, Adjoint au Maire chargé des Fêtes et Cérémonie, a participé efficacement à la vie active et associative de notre commune pendant plus de deux mandats.

Le Comité des Fêtes, sous son impulsion, a donné une dimension nouvelle et une autre image de Saint-Germain-Laval.

## Séance du Mercredi 21 janvier 2015 (suite)

*Nous estimons que, dans l'attente de plus amples informations la concernant, la décision de Madame le Maire est arbitraire, voire injuste. De plus, effectuer ce retrait de délégation le 21 janvier 2015 en même temps que la démission volontaire de Madame LE BEUX, nous interpelle dans la forme.*

*Ce retrait pourrait prêter à confusion dans l'opinion publique et notamment dans l'amalgame qui pourrait se faire avec l'affaire judiciaire en cours concernant l'ESL et Madame LE BEUX.*

*A ce titre le Groupe d'Opposition demande de surseoir au retrait de délégation de Monsieur DUDILLIEU, prévu dans le projet de délibérations.*

*Nous ne doutons pas Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux présents, que vous serez favorables à cette requête qui traduit une volonté profonde d'humanisme et d'équité.*

*Le Groupe des élus d'opposition : M. MARTINEZ, Mme ARNOUT, M. MADELENAT, M. LE GOFF ».*

Madame le Maire répond qu'en ce qui concerne le retrait de délégation à Monsieur DUDILLIEU Dany, c'est une affaire qui ne concerne que Monsieur DUDILLIEU et le Maire. Elle précise que la délégation donnée à un conseiller municipal n'a pas à être justifiée, de même que son retrait.

Monsieur LE GOFF demande des explications quant à la décision de ne pas remplacer le poste d'adjoint au maire aux associations.

Madame le Maire explique que si le Conseil avait procédé au remplacement de Madame LE BEUX, cela aurait voulu dire qu'elle pouvait être considérée coupable de quoi que ce soit, comme d'avoir pris de l'argent dans la caisse, comme cela est colporté actuellement dans la presse. Sa démission volontaire est motivée car elle part de bonne heure le matin et rentre tard. C'est donc son droit de ne plus pouvoir assumer son rôle d'adjoint.

Monsieur AUTHIER explique qu'une démission « volontaire » correspond à une demande de l'intéressée à la Préfecture de pouvoir cesser un mandat ; cette procédure ne s'applique pas aux conseillers délégués.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.**

**La parole est donnée au public.**

**La séance est déclarée close à 21h15.**

## 🗳️ Résultats des élections départementales du 29 Mars 2015

Binômes de candidats	Nuances	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Patrick SEPTIERS Mme Andrée ZAIDI	BC-UDI	401	20,04	50,31
Mme Huguette JESSEL M. Gilles PIAT	BC-FN	396	19,79	49,69

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	2 001		
Abstentions	1 117	55,82	
Votants	884	44,18	
Blancs	71	3,55	8,03
Nuls	16	0,80	1,81
Exprimés	797	39,83	90,16



## CC2F - Débat d'orientation budgétaire 2015

**D**ans sa séance du 2 mars 2015, le conseil communautaire a débattu des grandes orientations, sur lesquelles reposera la construction de ses six budgets.

Une telle construction ne peut en effet être entreprise avec sérieux, qu'en la replaçant dans le contexte général de la situation économique du pays, et des perspectives d'évolution du territoire au cours des prochaines années.

La mandature qui s'ouvre fait suite à une période riche en réalisations, marquée par la poursuite de l'effort de rénovation de la voirie (1.200.000€ d'investissement annuel), la montée en débit (1.800.000€ de travaux), la création du campus numérique (2.100.000€), la mise en œuvre du contrat local d'aménagement intercommunal rural, et ses premières opérations, comme les plans locaux de l'habitat et de déplacement, l'opération de thermographie aérienne, les études sur la reconquête des terres agricoles, la poursuite des travaux d'assainissement et d'eau liés au contrat de bassin. Il n'est pas inutile de rappeler à cet égard, que la collectivité a engagé depuis 2005, pour l'amélioration et la mise aux normes des réseaux d'eau et d'assainissement plus de 49.000.000€ en assainissement et près de 8.000.000€ en eau.

Un tel effort d'investissement n'a été rendu possible que par une politique financière rigoureuse axée sur :

- une maîtrise constante des dépenses de fonctionnement,
- une stabilisation de la dette de la collectivité,
- un maintien des taux d'imposition à leur niveau de 2003,
- une recherche permanente de financement auprès des partenaires, afin de favoriser le développement économique et touristique du territoire.

L'année 2015 ouvre une période de contraintes financières, symbolisée par le désengagement de l'état (moins 11% sur trois ans), et l'augmentation des prélèvements au profit du fond de péréquation des ressources communales et intercommunales, qui représentera en régime de croisière plus de 20% des recettes de la collectivité.

Sur la base des critères retenus pour effectuer les simulations financières, (plafonnement des charges à caractère général au niveau de 2013, gel de la masse salariale, maintien des taux d'imposition à leur niveau actuel, stabilisation de la dette), il apparaît que la comparaison entre les capacités d'investissement de la collectivité et les montants financiers nécessaires pour mener à bien toutes les opérations souhaitables, montre un déséquilibre qui a conduit les élus à privilégier le développement économique et l'aménagement du

territoire, et à ajuster la réalisation des autres opérations aux possibilités financières du moment.

Dans ce contexte, les opérations suivantes ont été actées pour 2015 :

- Travaux de voirie : 1.200.000€
- Aménagement du campus : 500.000€
- Lancement du port de plaisance : 170.000€
- Travaux sur la zone d'activités de Saint-Donain : 100.000€
- Etudes sur les voies vertes, le pôle gare et le « cluster » : 170.000€.

Une réserve d'investissement a été constituée afin de faire face en cours d'année à une éventuelle opportunité, réserve qui pourrait être reportée sur les années suivantes en cas de non utilisation. Il convient d'ajouter à ces investissements, toutes les réalisations prévues en eau et assainissement (6.240.000€) avec notamment, la construction du Bassin d'orage de Montereau (3.600.000€), le renforcement du réseau unitaire quai de l'Yonne (1.000.000€), le programme de remplacement des branchements plomb et de renouvellement des canalisations d'eau potable (600.000€).

Enfin, la Communauté de Communes Des Deux Fleuves a pris acte des attendus de la loi de réforme territoriale qui lui impose d'élaborer un projet de schéma de mutualisation.

D'ores et déjà, elle a recruté un agent instructeur des autorisations d'urbanisme, pour pallier le retrait de l'état de la mission qu'il assurait en ce domaine au profit des communes de moins de 3.500 habitants.

D'autres pistes sont en cours d'études et pourraient déboucher sur des actions concrètes en 2015 :

- mutualisation des fonctions liées aux ressources humaines,
- création de groupement de commande.

Ce débat ouvre donc des perspectives intéressantes pour 2015, qui devrait voir encore de nombreux investissements au profit du cadre de vie des administrés et des services qui leur sont offerts, sans alourdissement de la fiscalité.

**Jean Tychensky,**  
Conseiller municipal et vice-président de la  
Communauté de Communes Des Deux Fleuves,  
en charge des finances et des budgets.



## PluriElles Services

Société agréée de services

### Prestations aux enfants

- Garde d'enfants de plus de 3 ans et aide aux devoirs
- Accompagnement lors des loisirs et au sport



### Prestations administratives

- Aide à la compréhension des documents
- Aide à la rédaction des courriers et dossiers (impôts, APA...)



### Prestations informatiques

- Utilisation d'un ordinateur et des composants
- Initiation aux logiciels de traitement de texte et Internet



### Prestations ménagères

- Entretien du linge et du logement
- Courses et préparation des repas



### Prestations jardinage et bricolage

- Petit jardinage, tonte, taille des haies, décapage
- Petits travaux de réparation, assistance bricolage



01 64 70 09 60 Ne pas jeter sur la voie publique

**JACQUELINE**  
06 18 84 65 35

E-mail : [plurielleservices@free.fr](mailto:plurielleservices@free.fr)

Agrément n° 750394660 - Siret n° 750 394 660 00013 - APE : 9609Z

### Aides Financières :

#### Aide du Gouvernement

- Réduction d'impôts de 50% ou d'un crédit d'impôts.
- Le chèque emploi service : vous bénéficiez d'une réduction d'impôts de 50% sur l'heure d'accompagnement au titre d'emploi d'un salarié à domicile.

#### Allocations et Financements

- APA Allocation Personnalisée à l'Autonomie
- Mutuelles (Mondial Assistance...)
- Caisses de retraite (CNAV, CNRAVL...)



## Retour en images sur les vacances d'Hiver au Centre de Loisirs

**D**urant le mois de Janvier et de Février, le centre de loisirs « Nathalie » a réalisé de nombreuses activités sur le thème « Le Monde du Spectacle ». Clowns, marionnettes, danses, acrobaties et magie étaient au rendez-vous chaque mercredi ainsi que pendant les vacances d'Hiver. Les magiciens Tintinmarre et Pépito sont également venus rendre visite aux enfants et, ensemble, ils ont réalisé de nombreux tours lors du spectacle du vendredi 27 Février à la salle des fêtes de l'Orée de la Bassée qui a conclu les vacances.

Pour le mois de Mars et d'Avril, c'est la nature et l'écologie qui seront à l'honneur chaque mercredi, et pendant les vacances de printemps : jardinage, sortie en forêt et jeux extérieurs rythmeront la vie du centre.

A bientôt !

Noémie CHIANESE

Directrice du Centre de Loisirs « Nathalie »

Saint-Germain-Laval



Pour en savoir plus :

Service Périscolaire

Mairie de Saint-Germain-Laval

1 Rue de Verdun

77130 Saint-Germain-Laval

Téléphone : 01 64 32 10 62





## Dernières répétitions générales avant le spectacle final !



## Rentrée scolaire 2015/2016

Les dossiers de demande d'inscription scolaires et périscolaires sont téléchargeables sur notre site internet (*en format pdf*) ou peuvent être retirés en mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat.

Les **pré-inscriptions** se feront en mairie **uniquement** les lundis, mercredis et vendredis à **compter du lundi 27 avril 2015** de 14h à 17h30 (*hors jours fériés*), ainsi que les samedis 16 et 23 mai 2015 de 9h à 11h .

Pièces à fournir **obligatoirement** :

- livret de famille
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (*EDF, EAU, GDF,...*)
- le certificat de radiation (*si changement de commune*)
- 1 photo d'identité de l'enfant
- carnet de santé de l'enfant

Si inscriptions aux services périscolaires (*garderies, cantines, centre de loisirs, NAP*), pièces supplémentaires à fournir :

- avis d'imposition 2014 (*sur les revenus 2013*)
- attestation CAF/MSA
- attestation d'assurance individuelle de de(s) enfant(s)
- 3 derniers bulletins de paie du foyer

**Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.**

Les **inscriptions définitives** dans les écoles maternelle et élémentaire se dérouleront aux dates suivantes :

Pour l'**école maternelle** Les Mûriers :

- mardi 26 mai de 9h à 11h et de 14h à 19h
- jeudi 28 mai de 17h à 19h
- vendredi 29 mai de 15h15 à 18h

Pour l'**école élémentaire** de Courbeton :

- mardi 26 mai de 14h30 à 18h
- vendredi 29 mai de 17h à 19h
- mardi 02 juin de 14h30 à 18h

Sont concernés par ces inscriptions, pour l'école maternelle, les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012, et pour l'école élémentaire, tous les enfants actuellement scolarisés en grande section de maternelle à l'école des Mûriers pour leur entrée en CP.

Les enfants emménageant à Saint-Germain-Laval et à scolariser à la prochaine rentrée sont également concernés par ces inscriptions.

Pour tout complément d'information : 01 64 32 10 62.

### Résultats sur l'organisation des N.A.P.

Suite au dépouillement des questionnaires qui vous ont été dernièrement donnés, et des réunions de concertation du groupe de travail composé des représentants des parents d'élèves, des équipes enseignantes et de certains élus, la proposition suivante a recueilli un avis favorable lors des 2 conseils d'école des 10 et 13 mars derniers :

**harmonisation des N.A.P. sur les 2 écoles avec 1h30 le jeudi et 1h30 le vendredi après la classe**

Ce projet d'organisation a été envoyé à l'Inspection Académique fin mars 2015 et ces nouveaux horaires devront être validés courant avril 2015.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés du résultat final et des modalités d'inscription à ce service périscolaire.

Catherine VIRIN

Adjointe en charge de la Vie Scolaire



## 🔄 Vacances enfants (6-16 ans) - été 2015



Cet été encore, le conseil municipal propose aux enfants de notre commune de partir en vacances.

La destination choisie est « Les Gorges du Verdon » pour la période du vendredi 17 au jeudi 30 juillet 2015. Toutes les activités se dérouleront en Eaux Vives pour le plus grand plaisir des petits comme des grands ! (Test nautique obligatoire).

Une réunion d'informations aura lieu le **mercredi 29 avril 2015 à 18h** à la salle du Ru de l'Etang. Les dossiers d'inscription seront remis à cette occasion et la date limite de dépôt en Mairie communiquée.

**Attention, le nombre de places est limité à 25 !**

Hervé BERTHIER

Conseiller municipal délégué au Centre de Loisirs  
et à l'Accueil pré et post-scolaire



## 🔄 Eclairage public

Dans le cadre de la recherche d'économie lors de l'élaboration du Budget 2015, le Conseil Municipal a acté, lors de sa séance en date du 08 Avril 2015, que l'éclairage public de la Commune serait réduit à partir de la mi-avril.

En conséquence, il sera donc éteint de minuit à 5 heures du matin sur l'ensemble du territoire, hormis la zone piétonne de la RD 403.

Le Maire,

Marie-Claude de SAINT LOUP

## Entre deux cataclysmes - 1918-1939

**A**u lendemain de la Grande Guerre, le village **panse ses plaies**. Certes, il n'a pas connu sur son sol les tourments de la bataille, mais trente-et-un de ses enfants manquent à l'appel, et ceux qui ont eu la chance d'en réchapper ont encore dans les yeux l'horreur de laoucherie qui vient de s'achever.

Mais il faut bien se remettre au travail ! Pour la commune, cette période de vingt ans, qui la sépare du deuxième grand cataclysme du XXème siècle, est celle de l'entrée dans la modernité, avec l'électrification de tous ses hameaux et surtout la mise en place du réseau d'eau potable. Sur ce dernier point, le conseil municipal s'est saisi du dossier dès le lendemain de la fin du conflit, pour s'apercevoir très vite que l'ampleur du problème dépasse les possibilités de la commune. Elle se rapproche donc de Salins et de Laval-en-Brie pour mettre au point un projet, qui est finalisé en décembre 1932 : un syndicat intercommunal est créé. Il va superviser la réalisation d'un réseau qui comprend le forage d'un puit au lieu-dit du Fond de l'étang, à Saint-Germain-Laval, la construction d'un réservoir à Tréchy, le montage d'un bâtiment-machines au-dessus du puit comportant deux motopompes, la mise en place d'une canalisation-maîtresse de distribution commune aux trois communes, et la réalisation de réseaux de distribution dans chacune des communes.

Les consommations retenues pour déterminer la capacité de production du puit se montent à 100 litres par habitant et par jour, 50 litres par cheval et par vache, 15 litres par mouton, pendant les quatre mois d'été, 60 litres par habitant, 40 litres par vache et cheval et 10 litres par mouton pour le restant de l'année.

Le coût des travaux est estimé à 2.160.000 francs. La clé de répartition de ce coût, comme du fonctionnement ultérieur du réseau, est fixée à 40% pour Salins, 35% pour Saint-Germain-Laval et 25% pour Laval-en-Brie.

Les trois communes veulent aller vite ! Pourtant, il faudra attendre novembre 1937 pour que le dossier reçoive l'agrément des différents services de l'administration. Le coût global du projet est désormais évalué à 3.038.000 francs. Il est financé à hauteur de 60% par l'état. Le coût résiduel s'élève à 266.052 francs pour la commune, qu'il lui faudra bien sûr emprunter. Entre temps, la commune de Forges a été admise au sein du syndicat, qui a pris le nom de syndicat d'alimentation en eaux de Salins.

L'opération s'étalera entre 1937 et 1943. Des frais supplémentaires apparaîtront en cours de réalisation. Au total, la commune devra emprunter plus d'un million de francs.

Parallèlement, l'électrification du village est également menée à bien. Son histoire commence en 1912, avec la création de la Société d'énergie Seine et Yonne, qui exploite la centrale de la Grande Paroisse. Mais le déclenchement du premier conflit mondial va geler les projets envisagés, qui ne seront repris qu'en 1919. Devant l'ampleur des travaux, toutes les communes concernées décident de se regrouper en syndicat. Ainsi, le 14 juin 1925, est créé le syndicat intercommunal d'études pour l'électrification du canton de Donnemarie-en-Montois, auquel la commune adhère et qui va conduire les opérations. Tour à tour, tous les hameaux du village, et pour finir Merlange en août 1928, sont raccordés au réseau.

La mise en place de l'éclairage public débute le 20 mai 1928, avec l'installation de 7 lampes au bourg et de 4 lampes au Petit-Buisson. Cette installation va se poursuivre les années suivantes, avec la pose de lampes supplémentaires au bourg, de deux lampes à Tréchy et de huit lampes à Gardeloup et aux Thibaudes. C'est la société Est-lumières qui a exécuté les travaux.

La période voit également l'arrivée du téléphone. Dès le 9 mars 1919, le conseil municipal demande au Directeur des postes de Seine-et-Marne, à quelles conditions l'administration consentirait à laisser en place le téléphone installé dans les dépendances de l'école communale par l'autorité militaire pendant le conflit mondial. Peine perdue ! Il faudra attendre le 2 août 1925 pour voir fonctionner un bureau téléphonique à la Mairie de la commune. Mais il n'assure la distribution des dépêches que sur la partie basse du village. Et c'est le cantonnier communal qui remplit cette fonction pour les hameaux de Gardeloup, des Thibaudes et du Petit-Buisson, moyennant une gratification annuelle de 60 francs.

Enfin, la première ligne de transport public par autobus fonctionne à partir du 6 novembre 1932 entre Montereau et Salins et dessert l'école du Petit-Buisson, la Croix-chute et la Prison.

Cette amélioration du service rendu aux habitants, s'accompagne du développement de l'administration et des services communaux et de la codification de leur code d'emploi. Aux avant-veilles de la deuxième guerre mondiale, la commune dispose de cinq employés communaux permanents : un cantonnier des chemins vicinaux ordinaires au salaire annuel de 8.760 francs, un Garde-champêtre appareteur qui s'occupe également de l'entretien des chemins ruraux et du nettoyage des lavoirs au traitement annuel de 6.700 francs, un secrétaire de mairie,



fonction accessoire de l'instituteur, rétribué pour la circonstance à hauteur de 3.700 francs par an, un fossoyeur chargé de l'entretien du cimetière dont le salaire annuel est de 320 francs et auxquels s'ajoutent 50 francs par fosse, une maîtresse de couture, emploi attribué à l'épouse de l'instituteur et qui perçoit à cet effet 400 francs par an.

Le règlement stipule que l'avancement s'effectue suivant le coût de la vie. Les sanctions disciplinaires comprennent l'avertissement, le blâme et la révocation. La durée du travail est fixée à quarante heures par semaine. Le samedi est jour de repos et les heures supplémentaires donnent lieu à un repos équivalent. Les employés bénéficient de 15 jours de congés payés par an. Toute maladie ou blessure contractées en service, donne droit au traitement complet pendant six mois.

En vingt ans, la commune a changé. Sa population, qui était de 408 habitants en 1921, est descendue à 364 en 1936, conséquence logique des pertes éprouvées pendant la première guerre mondiale.

Sous la direction de Jules Jubert, puis de Jules Colas et enfin d'Emile Martinet, son cadre de vie s'est transformé. L'électricité, l'eau potable et le téléphone offrent désormais aux administrés un confort inimaginable trente années plus tôt. Tout serait donc pour le mieux dans le meilleur des mondes.....

Séance du 26 septembre 1940 : le conseil municipal se réunit à la mairie sous la présidence de René Mauvet, Adjoint faisant fonction de Maire. Sont présents : Messieurs Creusy, Housset et Mardellat. Ils décident que l'heure d'entrée des élèves à l'école est fixée à 9 heures, heure allemande.

Pour la troisième fois, Saint-Germain-Laval va devoir vivre à cette heure-là ..... Et cette fois pendant quatre ans.

**Jean Tychensky,**  
Conseiller municipal,  
Président de l'association des Amis du Patrimoine.

# 1<sup>ère</sup> JOURNEE des LOISIRS CREATIFS

Salle de l'Orée de la Bassée  
de 14h à 18h - Entrée libre

*A l'initiative du service culturel de la commune de Saint-Germain-Laval se déroulera le 16 mai 2015, de 14h à 18h, à la salle de l'Orée de la Bassée la 1<sup>ère</sup> journée des loisirs créatifs.*

Cette manifestation ouverte gratuitement au public présentera les créations des associations de notre commune mais aussi de communes voisines de notre canton ainsi que les réalisations de particuliers.

Des démonstrations vous seront proposées tout au long de l'après-midi et vous pourrez vous entretenir avec les petites mains qui auront plaisir à partager leur passion et leur loisir.

Pas de vente, mais de la découverte et de l'étonnement devant tant de minutie, tant de perfection, tant de technique, tant de créativité, tant de dextérité, tant de rêves.

*Vers 15h30, le club de couture de Saint-Germain-Laval vous présentera son défilé de mode, créations que les couturières ont réalisées et qu'elles vous présenteront, sans cours de mannequinat, mais avec enthousiasme.*

Nous vous attendons nombreux avec le plaisir de vous accueillir lors de cette journée de créations,

## Défilé de l'atelier de couture à 15h30

### Couture - Broderie - Dentelle

### Peinture - Scrapbooking

### Patchwork - Sculpture

### Les ongles d'Anaïs

### Bougies - Art floral



# SAMEDI 16 MAI 2015



## 🌀 La Carrière de l'Espérance

**Chers amis,**

Après avoir rédigé l'histoire de Saint-Germain-Laval, puis celle des soldats de la commune ayant participé à la Grande Guerre, Jean Tychensky s'est lancé dans l'écriture d'une grande fresque romancée ayant pour thème la vie de notre village, entre 1814 et 1871.

Ce roman comportera trois volumes, couvrant chacun une période de notre histoire, la fin de l'épopée napoléonienne, entre 1814 et 1815, la conquête de l'Algérie et le règne de Louis-Philippe, de 1830 à 1848, le deuxième Empire de 1848 à 1871.

Le premier volume s'intitule la carrière de l'espérance. Réalisé en format 17,5-24,5, comportant 300 pages environ, il est mis en vente au prix de 12€.

### **La Carrière de l'espérance**

Février 1814 : la campagne de France menée par Napoléon contre les Coalisés. Dans chaque camp, on se prépare à livrer le combat décisif. La bataille est aux portes de Montereau. A Saint-Germain-Laval, petit village tout proche, on se prépare à subir cet affrontement, avec son cortège de destructions, d'exactions et de tragédies. Sous la houlette de son Maire, le châtelain de Courbeton, on tente de s'organiser, afin de faire face.

Le destin va donner rendez-vous à six jeunes sur le théâtre des combats : Julien, le palefrenier du château, tout juste sorti de l'adolescence,

Charles, un enfant du pays, qui s'est engagé dans les armées napoléoniennes et revient sur les lieux de son enfance, Armand, un fils d'émigré, né en Autriche, qui combat dans le camp des coalisés,

Louise, la fille du châtelain, Emilie la gouvernante, Hilde l'intendante, de nationalité allemande, vont être plongés, malgré eux, au cœur des événements, qui marqueront à jamais leur vie.

Le tourbillon de l'histoire emporte ces personnages qui traversent la fin de l'épopée napoléonienne, où cohabitent la gloire et la misère, la bassesse et la grandeur. De Montereau à Craonne, de Saint-Germain-Laval à Waterloo, de Tréchy à Wavre, de Courbeton à Namur, ils croisent l'Empereur, Davout, Ney, Marmont, Victor, Berthier, Exelmans, Vandamme, Drouot, Drouet d'Erlon, Grouchy et Gérard, et écrivent avec eux les grandes et petites pages de notre histoire.

Le roman d'un village de l'Île-de-France, au cœur de l'épopée napoléonienne, une tragédie pleine de fureur, de

sang et de larmes, où les acteurs puiseront dans l'adversité la force d'affronter leur destin et d'y trouver le chemin de l'espérance.

Il compte sur votre soutien, et vous souhaite bonne lecture ! Vous pouvez le contacter directement (06 33 05 49 85), ou par l'intermédiaire de la Mairie (01 64 32 10 62) ou encore de la communauté de communes (01 60 73 44 00).

Merci d'avance de votre participation.

JEAN TYCHENSKY



LA CARRIERE DE L'ESPERANCE

JT Editions

## 📖 Médiathèque "Le Manoir"



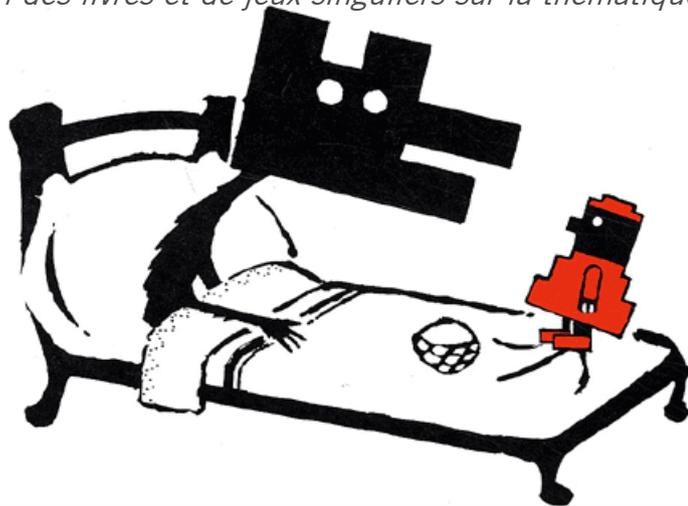
### ➔ Focus

La médiathèque vous invite à découvrir des auteurs, des réalisateurs, des thématiques :

Avril - Mai 2015

#### Le conte dans tous ses états

*Présentation des livres et de jeux singuliers sur la thématique des contes.*



### ➔ Exposition Juin 2015

Promenades Japonaises

Durant tout le mois de juin, la médiathèque met à l'honneur le Japon et vous propose une exposition mangas, un méli-mélo Kamishibai, des jeux, des ateliers d'initiation à calligraphie japonaise.

Retrouvez plus d'informations dans la prochaine gazette (dates, modalités d'inscriptions aux ateliers....)



#### 📖 Tarifs

Adultes : 10 euros (hors-commune : 15€) / Enfants (-18 ans) : gratuit / Etudiants : gratuit (sur présentation d'un justificatif)

#### 📖 Utile

En ligne : [st-germain-laval.bibli.fr/opac/](http://st-germain-laval.bibli.fr/opac/)

Informations générales, catalogue, nouveautés et animations à votre disposition



**ATTENTION,**  
fermeture exceptionnelle les samedis 02 et 09 mai 2015

## ↳ **Accueil assistantes maternelles**

Un jeudi par mois à 10h, la médiathèque invite les assistantes et leurs bambins à partager des histoires.

21 mai et 18 juin 2015

## ↳ **Méli-Mélo**

La médiathèque propose aux enfants un moment d'évasion autour de lectures un samedi par mois à 11h :

samedis 23 mai et 27 juin 2015



## ↳ « **A nous la parole** » (Pour les 8-12 ans)

Un vendredi par mois à 17h, l'équipe de la médiathèque invite les enfants à découvrir des nouveautés et partager des coups de cœur (romans, contes, films...).

vendredis, 15 mai et 19 juin 2015

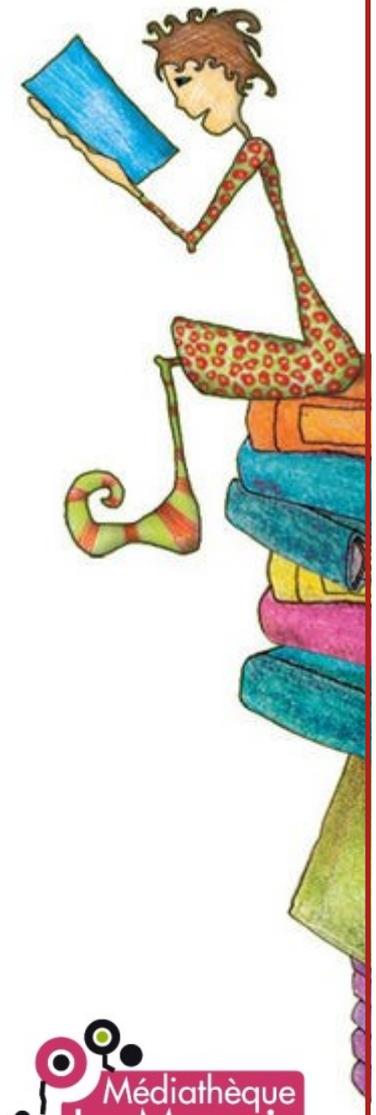
## ↳ **Tournoi Wii**

# Just Dance 2015

## SAMEDI 30 MAI - 15H



JUST DANCE 2015



### Ouverture

Mercredi : de 14 h à 19 h

Vendredi : de 15 h à 19 h

Samedi : de 10 h à 13 h

Médiathèque « Le Manoir »

17 Rue des Tilleuls

77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Renseignements complémentaires  
au 09 63 60 03 13

# Espace associations | Vie associative

saint-germain-laval.fr

## E.S.L.

### VTT Loisirs

M. JACQUIN - 01 64 32 47 07

### KARATÉ DO

M. BONNESON - 06 13 47 77 21

### FOOTBALL

M. VIERA - 06 43 44 20 45

### COUTURE

Mme DODET - 01 64 32 29 38

### BRODERIE « Au point compté »

Mme MARTINEZ - 01 64 32 43 50



## A.C.S.G.

### RANDONNEES

M. CHARRÉ - 01 64 32 42 65

### GYMNASTIQUE ADULTES

M. VITORINO - 06 78 66 75 99

### STRETCHING

### RENFORCEMENT MUSCULAIRE

M. VITORINO - 06 78 66 75 99



## Associations Indépendantes

### ECHECS « Le Roi Mat »

M. BOULHEL - 06 63 67 74 07

### JUDO

M. PIERDET - 01 64 70 22 37

### TIR A L'ARC

M. THEISS - 06 03 89 69 58

### CLUB DE L'AGE D'OR

Mme NOIRAULT - 01 60 96 20 03

Au club - 01 64 31 07 36

### ARTS « LEZARTISTES »

Mme FOUICH

01 64 32 72 93 / 06 16 27 27 10

### LES AMIS DU PATRIMOINE

M. TYCHENSKY - 06 33 05 49 85

### LA MAIN SOLEIL

*Initiation et promotion de la pratique des Beaux-Arts*

M. ODORICO

(atmainsoleil@gmail.com)



### MUSCULATION « 100 FAMILLES »

M. DOISY - 06 11 03 50 69

### GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE « G.C.S.G.L. »

Mme VAN DOORN

01 64 32 66 04 / 06 72 78 14 13

### YOGA

Mme SCHMITT- RUBIO - 06 33 33 85 94

### TENNIS

M. PAGES - 06 15 36 57 37

### DANSE ATTITUDE - ZUMBA

Mme SABARD - 06 89 24 59 73

### LES AMIS DE L'ECOLE

Mme DERVILLEZ - 06 75 52 71 35

### COMITE DES FETES

Mme TRINCHEAU-MOULIN - 07 86 84 00 16

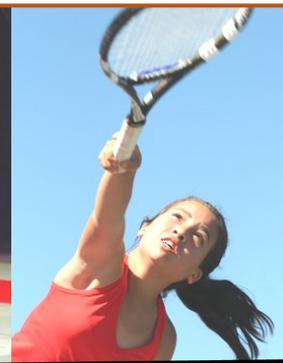
(comitesaintgermainlaval@outlook.fr)

### PECHE A LA MOUCHE

M. CASSAIGNE - 01 64 70 29 32

### AÏKIDO

M. LELOUP Olivier - 06 80 17 82 60





## 🔁 Repas des Anciens du Samedi 24 Janvier 2015

Le 25 Janvier 2015 s'est déroulé le traditionnel « Repas des Anciens ». 130 convives ont participé au repas de la galette des Rois, servi par les bénévoles du C.C.A.S.

Jacky, le musicien, a animé cet après-midi et ceci jusqu'à 18h.

Un grand merci à toute l'équipe des bénévoles, aux participants et rendez-vous en Janvier 2016 !

**Michèle CHEVAL,**  
Adjointe en charge du C.C.A.S.



## 🔁 Changement du bureau ESL VTT Loisirs

Suite au désistement du poste de secrétaire de M. BAYOL Guy au sein du bureau ESL VTT Loisirs, le nouveau bureau sera composé de :

- Président M. JACQUIN Jacques 01 64 32 47 07
- Vice Président M. FOUICH Christian 01 64 32 72 93
- Secrétaire Mme HUSSON Marinette 01 64 70 07 66
- Trésorière Mme JACQUIN Florence 01 64 32 47 07

**Jacques JACQUIN**  
Président de l'ESL VTT Loisirs

## 🌀 Compétition de Gymnastique

**A**près les blessures, les doutes, vient le temps des récompenses de la préparation faite.

Le club de gymnastique de Saint-Germain-Laval vient de passer les phases qualificatives départementales avec succès.

Un grand bravo à toutes pour leur participation et résultats.

Nous avons commencé à Bray sur Seine le 25 janvier et Océane Barrault a obtenu la 3ème place du podium dans sa catégorie.

Le week-end d'après, nous étions à Provins avec les plus petites, et certaines ont fait leurs premiers pas dans les compétitions, merci à Manon et Kayla.

L'équipe niveau 8 (7/8 ans) composée de Morgane, Alycia, Hayden, Chléa, Flavie et Emilie, obtient le titre de vice-championne départementale avec Flavie qui gagne la deuxième place en individuelle.

Nous avons fini à Vaires sur Marne le 6 et 7 février avec

plusieurs équipes : l'équipe niveau 4 (11 ans et plus) finit 3ème en équipe (Bérangère, Alexandra, Elysa, Louna et Emilie) avec Elysa qui décroche le titre de vice-championne départementale, l'équipe niveau 5 (11/15 ans) se glisse sur la deuxième marche du podium (Cassandra, Amandine, Lola, Cécilia, Julie et Yvanna) et Lola obtient la troisième place en individuelle.

L'équipe niveau 6 (11/15 ans) finit 4ème pour leur première participation dans ce niveau (Laure Line, Berthille, Jessica, Clara, Léa et Agathe), l'équipe niveau 6 (11 ans et plus) (Noémie, Julie, Elodie, Marie Odile, Eulalie, Fanny et Amandine) gagne le titre de championne départementale avec Eulalie, championne départementale en individuelle, et Julie obtient la troisième place.

**BRAVO !**

Rendez vous aux phases régionales où nous espérons de bons résultats également !





## 📍 Salle comble lors de la « Soirée ROCK'N ROLL »

**C'**était chouette ... vraiment chouette !!! Certains pensaient que prévoir une soirée dansante une semaine après la soirée « paëlla » était une mauvaise idée...ils avaient tort !

Samedi 21 février, le public a répondu présent à la première soirée organisée par l'équipe du Comité des Fêtes, sur le thème du « Rock des années 50/60/70 » avec un repas américain. Le ton a été donné dès les premières notes de musique jouées par le groupe « les ROCKERS ».

Pas le temps de prendre l'apéritif...les plus acharnés étaient déjà sur la piste ! L'ambiance a été incroyable !!! Un grand merci aux musiciens qui ont mis le feu à Saint-Germain-Laval et à Guy le DJ qui a, lors des pauses de l'orchestre, assuré l'intérim. S'adaptant à la demande des danseurs, il y en avait pour tous les goûts et tous les âges.

Quelle récompense pour nous de voir le public s'amuser !

Merci à toutes et tous, habitants de Saint-Germain-Laval et des communes voisines, d'avoir contribué à la réussite de cette soirée.

Un grand merci à la commune et au personnel pour leur aide logistique.

A bientôt à Saint-Germain-Laval, pour de nouvelles aventures !



L'équipe du Comité des Fêtes



# « Les Amis de l'Ecole » | Vie associative

saint-germain-laval.fr

## ➤ Association « Les Amis de l'Ecole », qui sont-ils ?

L'association des « Amis de l'Ecole » agit pour apporter un soutien financier aux écoles de la commune. Elle est composée de parents d'élèves et d'habitants de la commune et se différencie donc de la coopérative qui est interne à l'école. Elle organise chaque année des actions comme le Loto ou la Tombola de Printemps. Les bénéfices sont reversés aux écoles selon leurs besoins. Ces dernières années, l'association a permis à l'école maternelle des Mûriers d'acheter 5 ordinateurs portables ainsi que des vélos et des patinettes. De son côté, l'école de Courbeton a pu s'offrir 3 ordinateurs et une centaine de dictionnaires.

Isabelle DERVILLEZ  
Présidente de l'Association

## ➤ Ils organisent une grande Tombola !



Comme chaque année, l'association des Amis de l'Ecole organise sa grande tombola de printemps. Les enfants des écoles viendront peut-être vous proposer de leur acheter quelques tickets. Nous vous demandons de leur faire bon accueil. Les tickets se vendent à l'unité ou par carnet de 20. Il y a un lot gagnant pour chaque carnet vendu.

Le tirage des tickets gagnants aura lieu le **lundi 18 mai à 20h30**. La remise des lots se fera les samedis 30 mai et 6 juin de 9h à 11h.

Je vous rappelle qu'avec les bénéfices de cette tombola, nous aidons les écoles à acheter du matériel (ordinateurs, vélos, patinettes, dictionnaires...) pour les élèves de la commune.

## ➤ Leur carte d'adhérent...

Les Amis de l'Ecole vous proposent donc la vente de la carte d'adhérent. Chacun est libre de choisir le montant de sa participation.

De plus, l'association a besoin de bénévoles pour fonctionner. Les volontaires peuvent se manifester dans les écoles ou en Mairie où ils seront mis en relation avec les responsables.



### Bulletin d'adhésion

#### Association « LES AMIS DE L'ECOLE »

J'adhère à l'association des Amis de l'Ecole.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....  
.....

Montant de l'adhésion : .....€

# « Les Amis de l'Ecole » - Vie associative

saint-germain-laval.fr



## Le loto du Samedi 14 Mars 2015

Le loto annuel des Amis de l'Ecole a eu lieu le samedi 14 mars 2015 à la salle de l'Orée de la Bassée.

De nombreux joueurs se sont déplacés pour espérer gagner la parure de bijou en or, le traditionnel gros lot de ce loto. Pour le tirage des enfants, il y avait une tablette numérique à gagner. Tout le monde n'a pas gagné, bien sûr, mais nous espérons que tous les participants ont passé une bonne soirée.

L'association remercie les bénévoles et les directrices des deux écoles qui ont oeuvré pour que cette soirée soit une réussite. Merci également aux mamans qui ont confectionné les gâteaux proposés à la buvette.



- CONNAÎTRE VOTRE RÉSULTAT •
- ÉDITER UN CERTIFICAT PROVISOIRE •
- SUIVRE LA FABRICATION DE VOTRE PERMIS •

**POUR SAVOIR  
SI J'AI MON PERMIS,  
C'EST SUR :**  
**permisdeconduire.gouv.fr**

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

Tout est disponible sur  
**permisdeconduire.gouv.fr**



  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Agence Nationale  
des Titres Sécurisés



## ➔ Emploi : Mission Locale

La Mission Locale accueille, conseille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, en recherche d'emploi ou de formation.

- Permanence à la Mairie de 13h45 à 17h30 les mercredis :  
13 et 27 mai 2015  
10 et 24 juin 2015



Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter, Jessica IMIRA ou Véronique REZZOUG au 01 60 57 21 07.

## ➔ Journée défense et citoyenneté

**T**oute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).



## ➔ Déchetterie de Montereau-Fault-Yonne

1 rue des Prés Saint-Martin  
77130 Montereau-Fault-Yonne  
Tél. : 01 60 57 00 52

### Horaires d'Hiver (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars)

Lundi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00  
Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00  
Mercredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00  
Jeudi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00  
Vendredi : de 13h30 à 18h00  
Samedi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00  
Dimanche : de 9h00 à 12h00

Fermetures les : 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques.

### Horaires d'été (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre)

Lundi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00  
Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00  
Mercredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00  
Jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00  
Vendredi : de 13h30 à 19h00  
Samedi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00  
Dimanche : de 8h30 à 13h30

### ➔ Utiles

Pensez à sortir vos conteneurs la veille et pour faciliter le travail des collecteurs, pensez également à présenter vos conteneurs les poignées tournées vers la route.

## ➔ Collecte des déchets ménagers

➔ La collecte des emballages ménagers :

Vendredi (semaine impaire)

➔ La collecte des déchets ménagers :

Lundi - Jeudi



## Collecte des encombrants

Lundi 22 juin 2015

Attention, ne sont pas autorisés les déchets d'équipements électriques et électroniques, tous déchets supérieurs à 50kg et qui excèdent 2m de long, les bouteilles et cartouches de gaz, les extincteurs, les produits chimiques et peintures, les déchets automobiles, les végétaux, les gravats, le béton, l'amiante, ainsi que le matériel professionnel et agricole.

➔ Des questions ? Contactez le **N° Vert 0 800 45 63 15** du SIRMOTOM

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

## ➤ Vos Référents de Quartier

### Lotissement Saint-Pierre :

Elisabeth AUGÉ : 06 19 36 83 97  
Geo TRINCHEAU-MOULIN : 07 86 84 00 16

### Lotissement Courbeton :

Florence BONHOMME : 06 32 06 73 39

### Le Bourg + Le Village :

Jean TYCHENSKY : 06 33 05 49 85

### Tréchy + La Croix Chute :

Bernard AUTHIER : 06 11 76 29 23

### Le Petit Buisson + Gardeloup :

Michel HUSSON : 06 83 02 84 35  
Christophe FAGIS : 06 07 12 14 51

### Nanon + Les Hauts de Gardeloup + Murger des Belles Feuilles + Merlange + Les Louvières :

Michèle CHEVAL : 06 87 39 81 76  
Véronique LE BEUX : 06 16 99 22 76



Ces conseillers restent à votre disposition pour vos soucis au quotidien, en dehors des heures d'ouverture de la Mairie.

## ➤ Les enfants fêtent la fin de l'année scolaire

- A l'école maternelle les Mûriers :
  - Samedi 20 Juin 2015 : de 9h à 10h : portes ouvertes pour les nouveaux arrivants
  - et de 10h à 12h : fête de fin d'année
- A l'école élémentaire de Courbeton :
  - Samedi 20 Juin 2015 : kermesse l'après-midi





➔ Le Club de l'Âge d'Or vous attend à l'ancienne école du Petit Buisson :

- Le lundi et jeudi : entre 9h30 et 11h30 pour l'Initiation à l'informatique
- Le mercredi : de 14h à 18h pour les jeux de société
- Le dernier mercredi du mois de 14h30 à 16h : Atelier de compositions florales
- Le jeudi après-midi : Randonnée

Informations - Réservations

Mme Denise NOIRAULT  
(tél. : 01 60 96 20 03)

## MAI 2015

- Samedi 16 : 1ère journée des Loisirs Créatifs  
Salle de l'Orée de la Bassée
- Dimanche 31 : Bric à brac de Nanon avec restauration sur place

## JUIN 2015

- Vendredi 19 : Fête de la musique
- Mercredi 24 : Conseil Municipal Public à 20h30  
Salle du Ru de l'Etang

## JUILLET 2015

- Samedi 4 : Fête du village avec une soirée dansante





# Kallisté Coiffure

**Votre salon de coiffure près de chez vous**

NATHALIE et VIRGINIE sont à votre service

Mardi - Mercredi - Jeudi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h 30

Vendredi : de 9 h à 18 h 30 - sans interruption

Samedi : de 9 h à 18 h - sans interruption

**Nouveau : NIOXIN® produit recommandé pour les cheveux clairsemés**

**CENTRE COMMERCIAL DU BAS DE LA MONTAGNE  
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL - Tél.: 01 60 72 77 61**

*Saint-Germain-Laval*



**Coordonnées de la Mairie :**

Mairie - 1 rue de Verdun - 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Tél. : 01 64 32 10 62 - Fax : 01 64 32 90 69

Emails : [contact@saint-germain-laval.fr](mailto:contact@saint-germain-laval.fr)

(demandes autres que concernant la vie scolaire et périscolaire)

[periscolaire@saint-germain-laval.fr](mailto:periscolaire@saint-germain-laval.fr)

(inscriptions : cantines, garderies et centre de loisirs)

Site internet : [www.saint-germain-laval.fr](http://www.saint-germain-laval.fr)

**Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :**

Lundi : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h

Mardi / Mercredi / Vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

**Jeudi : fermé au public toute la journée**

Samedi : de 9h à 11h (sauf pendant les vacances scolaires)

**Permanence du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux :**

Samedi : de 9h à 11h (sauf pendant les vacances scolaires)

Tous droits réservés - Photos Mairie - © 2012 - 2015

Directrice de la publication :  
Marie-Claude de SAINT LOUP, Maire

Responsable de la rédaction, conception et réalisation :  
Olivier MARTIN, chargé de l'Information, de la Communication et des Nouvelles Technologies

Distribution et Impression :  
Mairie de Saint-Germain-Laval - N° ISSN 0991-2843